



SYNTHÈSE

PLAN
CLIMAT
AIR
ÉNERGIE
TERRITORIAL
2026-2032

Crédit : Simon Lambert / Plaine Commune

DOCUMENT DE PROJET
ARRÊT EN CONSEIL
DE TERRITOIRE
LE 17 JUIN 2025

PLAINE COMMUNE
S'ENGAGE POUR LE CLIMAT





SOMMAIRE

SOMMAIRE..... 3

Nouveau Plan climat air énergie 2026-2032 pour accélérer la transformation écologique au service des habitant · es.....	4
Présentation générale	5
Diagnostic climat-air-énergie	6
Stratégie et plan d'actions du PCAET 2026-2032 : tenir le cap de la décarbonation et protéger la population.....	10

Plaine Commune

21, avenue Jules Rimet
93218 Saint-Denis
Tél. 01 55 93 55 55

Elaboré par la Délégation générale à la transformation écologique et la résilience avec le concours de l'ensemble des services et partenaires



Nouveau Plan climat air énergie 2026-2032 pour accélérer la transformation écologique au service des habitant·es

Le réchauffement climatique s'accélère et a déjà un impact tangible avec une hausse constatée de la température moyenne en France de +1,7°C et la multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes. **Le dernier rapport du GIEC de mars 2023 souligne que le climat que connaîtront les générations actuelles et futures dépend des choix effectués aujourd'hui et à court terme.**

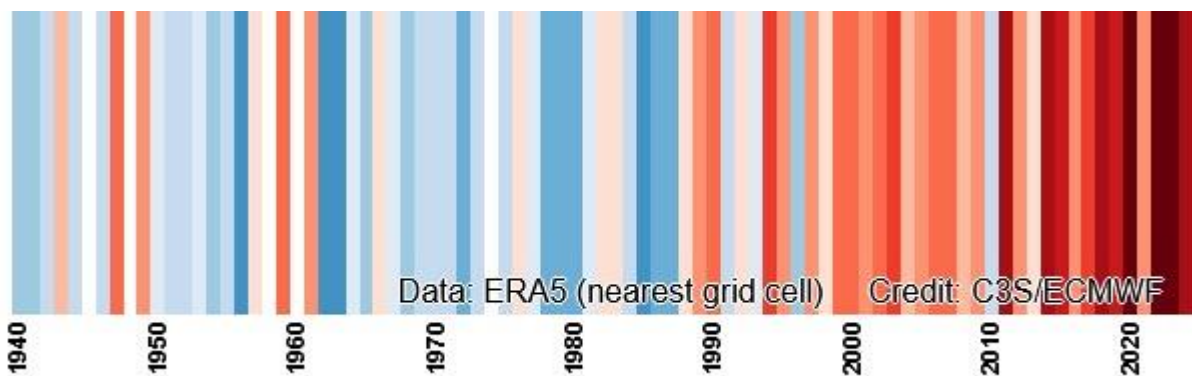
Depuis plusieurs années, Plaine Commune déploie une stratégie climat-énergie ambitieuse, fortement ancrée dans les politiques publiques du territoire. Plaine Commune, territoire pionnier, est engagé dans la lutte contre le changement climatique depuis 2010 avec l'adoption de son premier Plan Climat Energie 2010-2020 (démarche volontaire) et son Plan climat air énergie territorial 2020-2026 (obligation réglementaire). En 2023, dans la continuité de la Déclaration d'urgence climatique adoptée en début de mandat par ses élu.es, Plaine Commune s'est engagé dans la révision de son Plan climat air énergie (2020-2026) de manière anticipée et concomitamment à la révision du PLUI.

Qu'est-ce qu'un Plan climat air énergie ?

C'est un document réglementaire, donc obligatoire, qui fixe la feuille de route de la collectivité pour améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de gaz à effets de serre, baisser les consommations d'énergie et adapter le territoire au réchauffement climatique.

Le nouveau PCAET 2026-2032 porte plusieurs objectifs :

- **Renforcer l'ambition, accélérer et massifier l'action** pour changer d'échelle dans la transformation écologique du territoire
- **Inscrire le territoire dans les trajectoires nationales** de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030, de neutralité carbone à horizon 2050, d'adaptation au changement climatique à horizon 2100
- **Fixer des objectifs sectoriels carbone-énergie** pour faciliter la traduction opérationnelle du Plan climat, guider, cadencer, suivre et réorienter l'action publique



Evolution des températures annuelles à Plaine Commune 1940 – 2022
(Copernicus, 2025, ERA5 Explorer)



Présentation générale

1. QUELS SONT LES APPORTS DE CE NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ?

Le Plan climat air énergie révisé élève l'ambition générale des politiques de transition écologique de Plaine Commune à horizon 2050 avec des **objectifs globaux plus ambitieux** de baisse d'émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie, de développement d'énergie renouvelable et de récupération et d'amélioration de la qualité de l'air. Plaine Commune s'inscrit ainsi dans la trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050.

Le nouveau Plan climat air énergie vise l'accélération et la massification de la transformation écologique du territoire, en la liant toujours pleinement à la justice sociale. **Il priorise l'action là où les enjeux sociaux et écologiques sont les plus prégnants, et où l'EPT a le plus de leviers d'action.**

Plaine Commune s'est également fixé des **objectifs pour les secteurs les plus émetteurs que sont les logements, les bâtiments tertiaires et les transports**. Cette feuille de route repose sur des objectifs de politique publique précis et opérationnels. Elle définit un rythme ambitieux et réaliste pour la transformation écologique du territoire à horizons 2030, 2040 et 2050, et permet un suivi plus fin afin d'atteindre les ambitions fixées ou d'y tendre.

Le Plan climat air énergie 2026-2032 approfondit des sujets jusqu'alors pas ou peu suffisamment pris en considération :

- Plaine Commune se dote d'une véritable **stratégie de transition énergétique** autour des axes de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable et de récupération.
- Plaine Commune renforce **la résilience de son territoire** sur l'alimentation, la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique.
- Plaine Commune se dote d'un **Plan Air renforcé** qui doit permettre autant que possible de tendre vers les nouveaux seuils réglementaires entrant en vigueur en 2030 ; et en profite pour **y intégrer également les questions de bruit dans l'environnement** qui ont trait aux compétences de Plaine Commune.
- Plaine Commune accompagne **la mutation des emplois, des compétences et des activités économiques**, convaincu que c'est une condition de réussite de l'atteinte des objectifs de son Plan climat et s'engage plus largement dans l'écologie territoriale.
- Plaine Commune montre l'exemple en renforçant **l'exemplarité de son administration**.

2. QUELLE PLACE POUR LES HABITANT·ES ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE ?

Le Plan climat air énergie repose sur une valeur forte portée par les élu·es : mettre les habitant·es du territoire, d'aujourd'hui comme des générations futures, au cœur des politiques et des actions.

Ce Plan climat air énergie s'est d'abord appuyé sur une **Assemblée citoyenne de l'énergie** organisée entre novembre 2023 et février 2024. Cette démarche, inédite à l'échelle de Plaine Commune, a réuni 78 habitant·es tiré·es au sort, représentant la diversité du territoire. Ensemble, ils et elles ont formulé des propositions pour adapter la consommation d'énergie à l'échelle collective, en réponse aux enjeux territoriaux. Le calendrier de l'Assemblée citoyenne a été pensé en articulation avec la révision du Plan climat air énergie afin que les propositions citoyennes puissent nourrir ce document stratégique : 26 actions du PCAET convergent ainsi avec les propositions issues de l'Assemblée.

Le Plan climat air énergie, s'est également renforcé grâce à la démarche de concertation du Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi), révisé concomitamment. Le besoin d'espaces verts et de nature



en ville, la lutte contre l'exposition aux pollutions, l'adaptation au changement climatique ou encore le renforcement et le développement des mobilités actives, principales thématiques soulevées, sont largement reprises dans le plan d'actions du Plan climat air énergie.

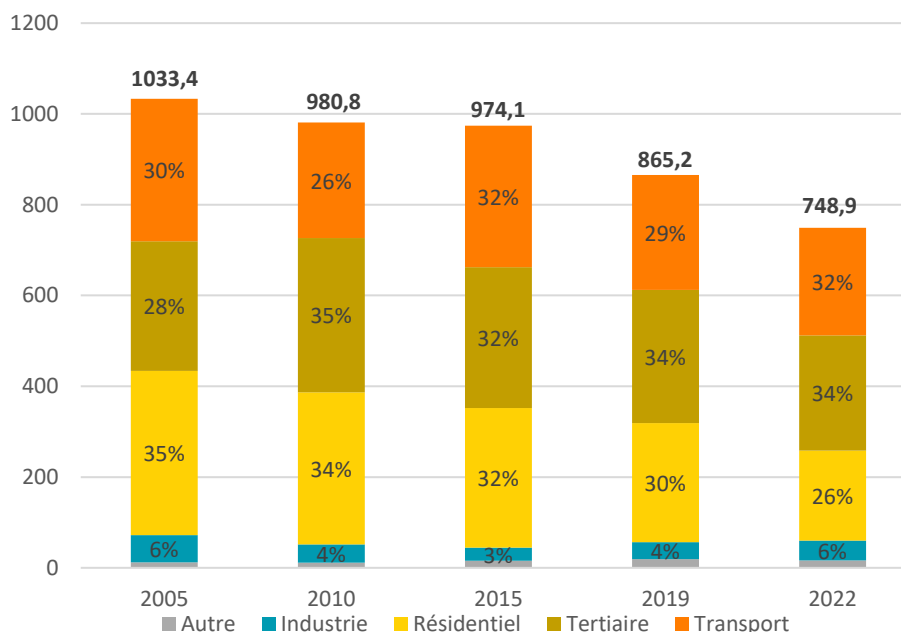
Plaine Commune ne saurait mener seul à bien la transformation écologique du territoire : les coopérations sont un levier essentiel d'accélération et sont au cœur du Plan climat air énergie. Il s'agit d'une nécessité pratique, mais également d'une méthode choisie, facteur de résilience, de solidarité et d'une plus grande efficacité des politiques publiques. 26 actions de coopération sont proposées, notamment en lien avec les partenaires opérateurs de Plaine Commune (Plaine Commune Développement, Plaine Commune Habitat, ALEC, SMIREC), autres aménageurs et bailleurs, les acteurs en transition, les entreprises et les syndicats (énergie, déchets, eau), les collectivités et leurs réseaux.

La transformation écologique implique d'aller vers d'autres manières de fonctionner et de transformer des habitudes ancrées. Plaine Commune s'engage à accompagner les changements de pratiques des habitant-es en particulier pour aller vers des mobilités moins carbonées (vélo, marche, transports en commun), une alimentation plus durable et moins de consommation de ressources.

Enfin, Plaine Commune, résolument engagé à suivre et évaluer son action, proposera **un rendez-vous de suivi annuel ouvert à toutes et tous, réunissant habitant-es et acteurs du territoire afin de rendre compte de la mise en œuvre du Plan climat air énergie**. Cette instance permettra d'approfondir l'appropriation par les habitant-es et les acteurs associatifs des politiques de transformation écologique de Plaine Commune et de favoriser la tenue des engagements du Plan climat air énergie.

Diagnostic climat-air-énergie

1. DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DOMINEES PAR LES BATIMENTS (APPROCHE CADASTRALE, SCOPES 1 ET 2)



* La catégorie Autre comprend les émissions des chantiers (principalement), de l'agriculture et de la branche énergie

Evolution des émissions de GES scopes 1 et 2 du territoire de Plaine Commune corrigées du climat (ROSE, 2025)

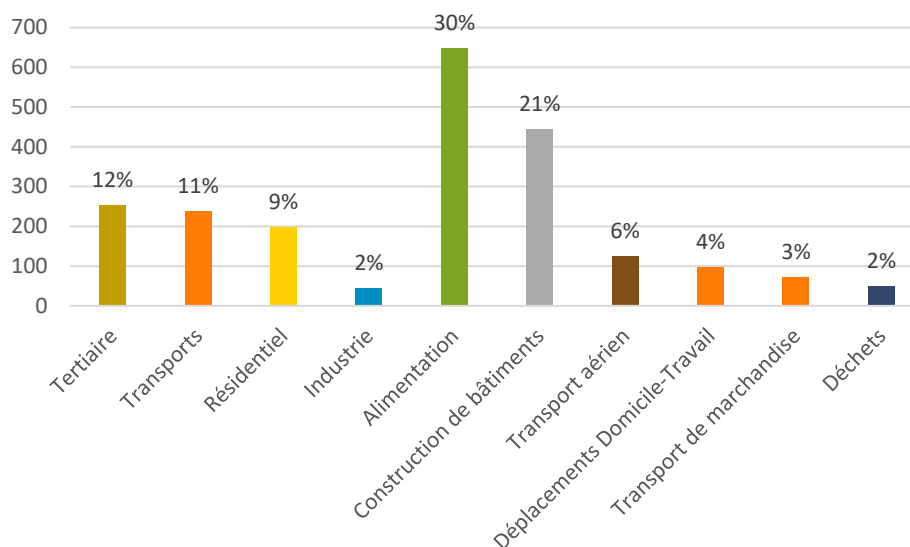


Les bâtiments sont responsables de 60 % des émissions de GES, avec un secteur tertiaire qui représente plus du tiers des émissions (34 %). Entre 2005 et 2022, les émissions de GES ont diminué de 28 %, malgré une augmentation continue de la population. L'essentiel de la baisse des émissions de GES est dû à la forte réduction des émissions liées au logement qui ont diminué de 45 % entre 2005 et 2022, et ce de manière continue. La part du logement dans le total des émissions du territoire passe ainsi de 35 à 26 % sur la période.

La politique volontariste de rénovation énergétique des logements sociaux joue un rôle important, ainsi que, vraisemblablement, la crise énergétique de 2022 : entre 2019 et 2022, les émissions de GES des logements ont ainsi diminué de 24 % et ceux du secteur tertiaire de 13 %. L'accélération de la baisse des émissions au cours des dernières années est probablement due à la hausse de la précarité énergétique d'une part, et à de plus grands efforts de sobriété dans les bâtiments tertiaires d'autre part.

Il est important de noter que les causes de réduction des émissions au cours des 22 dernières années ne sont pas reproductibles : **la poursuite et la nécessaire accélération de la baisse des émissions des gaz à effet de serre va donc demander des efforts structurels considérables.**

2. UNE EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE DOMINEE PAR L'ALIMENTATION ET LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (SCOPES 1, 2 ET 3)



Empreinte carbone de Plaine Commune en 2022 (Inddigo, 2024 mis à jour en 2025)

En 2022, **les 2/3 des émissions du territoire sont importées**, et près de la moitié d'entre elles proviennent de **l'alimentation (30 %)**, et des **matériaux de construction (21 %)**.

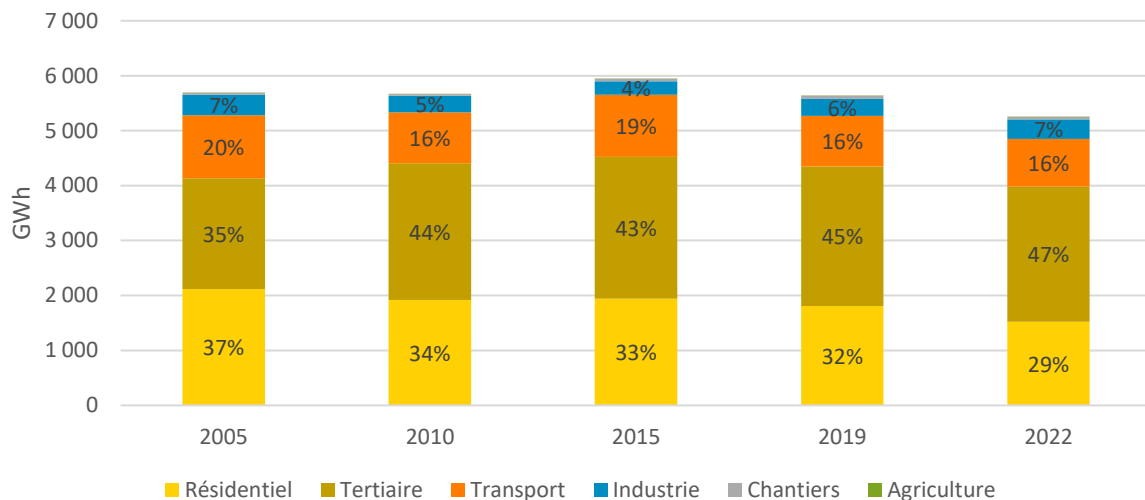
3. DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DOMINEES PAR LES BATIMENTS, NOTAMMENT LE SECTEUR TERTIAIRE, QUI REPOSENT EN MAJORITE SUR DES ENERGIES FOSSILES

Les bâtiments sont responsables de 76 % des consommations d'énergie du territoire, avec le secteur tertiaire - dont les datacenters - qui représente près de la moitié des consommations (47 %) et le secteur résidentiel 29 %. **Cette consommation repose en majorité sur des énergies fossiles**



(gaz et produits pétroliers) à 47 %. Les énergies renouvelables et de récupération (ENRR) locales représentaient en 2022 seulement 7 % de la consommation d'énergie malgré un potentiel important. Les consommations énergétiques du territoire ont été faiblement réduites (8%) entre 2005 et 2022, mais avec une population en constante augmentation.

La baisse importante des consommations du résidentiel a été contrebalancée par la hausse des consommations du secteur tertiaire. L'augmentation des besoins en énergie sera continue avec la construction de nouveaux logements et d'équipements touristiques et surtout l'électrification des usages et l'usage exponentiel de l'intelligence artificielle générative.



Evolution des consommations énergétiques sectorielles du territoire de Plaine Commune (ROSE, 2025)

4. DES RISQUES CLIMATIQUES IMPORTANTS DEJA VISIBLES

Le territoire de Plaine Commune est fortement exposé au risque de vague de chaleur avec la hausse des températures (en fréquence et en intensité), mais aussi aux inondations et sécheresses du fait des changements des régimes de précipitation. Les inondations pourraient résulter d'un débordement de la Seine, mais aussi du risque de ruissellement et de débordement de la nappe phréatique affleurante sur la moitié sud du territoire. Les sécheresses sont susceptibles d'entraîner des désordres dans le bâti du fait des phénomènes de dissolution du gypse et de retrait-gonflement des argiles (nord du territoire).

Face à ces aléas, **le territoire est très vulnérable du fait d'une urbanisation importante et de la forte carence en espaces végétalisés.** Le phénomène d'îlot de chaleur urbain aggrave les vagues de chaleur, en particulier sur la moitié sud du territoire, et pourrait s'étendre du fait du changement climatique. L'imperméabilisation limite la capacité d'absorption des eaux de pluie (coefficient de ruissellement de 70 %), et renvoie les eaux vers un réseau d'assainissement unitaire aujourd'hui vieillissant.

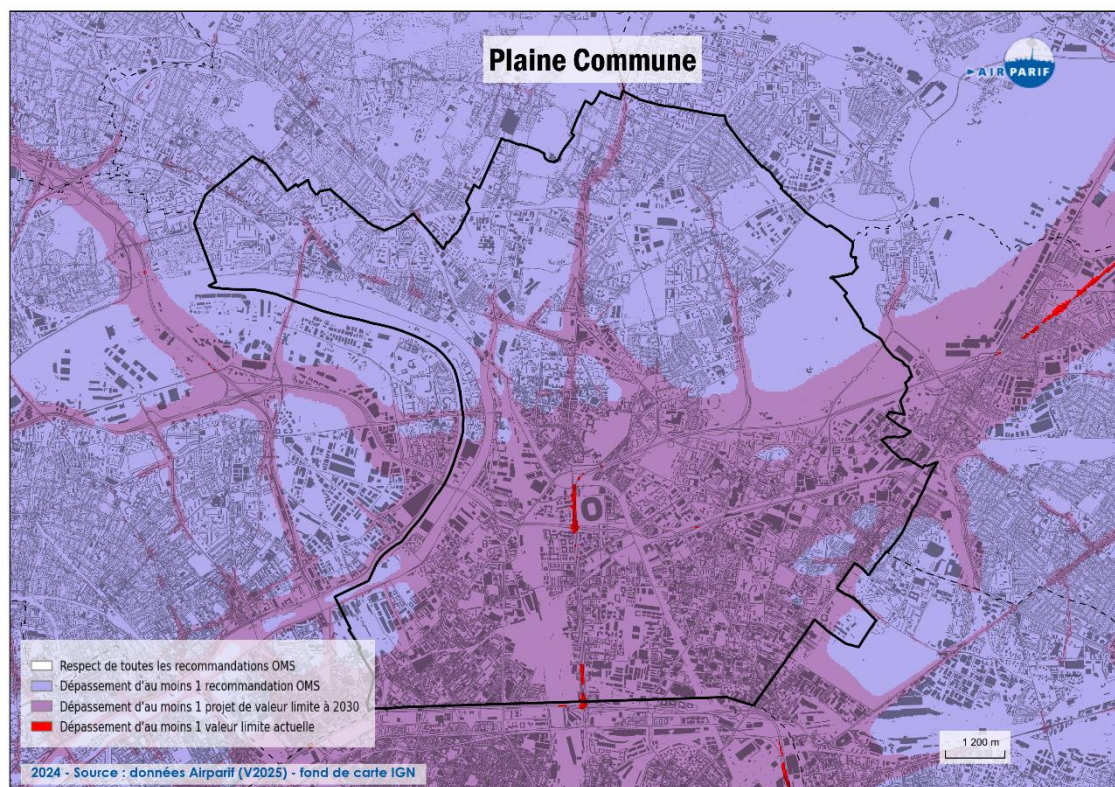
La population de Plaine Commune est particulièrement vulnérable au changement climatique du fait d'une multiplicité de facteurs : fort taux de pauvreté, suroccupation de certains logements, facteurs de risque liés à la santé et à l'environnement.

5. UNE QUALITE DE L'AIR QUI S'AMELIORE MAIS NECESSITE DES EFFORTS RENFORCES



En 2024, les concentrations de polluants atmosphériques ne sont au-dessus des valeurs limites réglementaires plus que pour 200 personnes à Plaine Commune. **L'intégralité du territoire devrait respecter les valeurs limites réglementaires en 2025.** Néanmoins, les seuils vont être abaissés en 2030 et les recommandations de l'OMS sont encore loin d'être atteintes. Respecter les seuils de l'OMS permettrait d'éviter 200 décès chaque année à Plaine Commune liés au $PM_{2,5}$ et 90 liés aux NO_x . Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts.

L'analyse des émissions de polluants atmosphériques fait ressortir trois secteurs prioritaires. Les **transports sont encore responsables de 44 % des émissions de NO_x** , en particulier les véhicules diesel. **Le secteur résidentiel, principalement du fait du chauffage au bois** (qui ne représente pourtant que 4% des consommations d'énergie pour le chauffage), **est responsable de 54 % des émissions de $PM_{2,5}$ et 37 % des émissions de PM_{10}** . Les chantiers représentent 30 % des émissions de PM_{10} et 16 % des $PM_{2,5}$.



Synthèse du respect des valeurs seuils (multi-polluants) sur le territoire de Plaine Commune (Airparif, 2024)

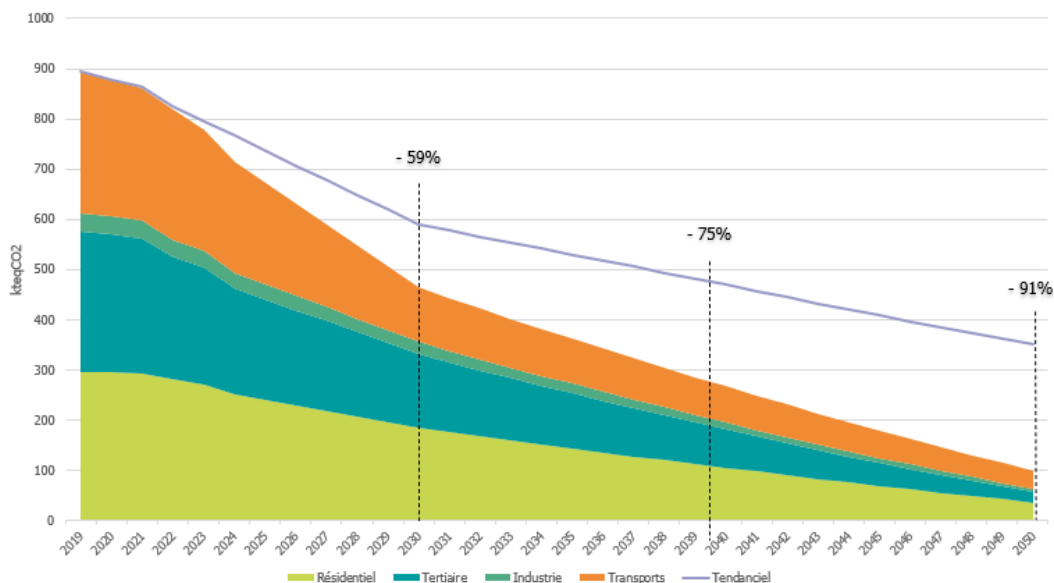


Stratégie et plan d'actions du PCAET 2026-2032 : tenir le cap de la décarbonation et protéger la population

1. DES OBJECTIFS GLOBAUX ET SECTORIELS AMBITIEUX A HORIZON 2050

A travers ce nouveau PCAET, Plaine Commune entend prendre toute sa part pour s'inscrire dans les trajectoires nationales de neutralité carbone et d'amélioration de la qualité de l'air, et protéger ses habitant-es. Le Plan climat 2026-2032 porte une ambition renouvelée qui se décline dans les 4 objectifs suivants :

1. Baisser les **émissions de gaz à effet de serre** de 59 % en 2030, 75 % en 2040 et de 91 % en 2050 et réduire les consommations d'énergie de 25 % en 2030, 34 % en 2040 et 43 % en 2050, par rapport à 2005



Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre du territoire de Plaine Commune (scope 1 et 2)

2. Atteindre une **couverture des besoins énergétiques par les ENRR** de 22 % en 2030, 32 % en 2040 et 42 % en 2050, par rapport à 2005
3. Accélérer l'**adaptation du territoire** pour en favoriser l'habitabilité à horizon 2050 et 2100
4. Respecter les seuils réglementaires de **qualité de l'air** sur l'ensemble de son territoire et réduire les émissions de polluants atmosphériques d'ici 2032 de 77 % pour les oxydes d'azote (NOx), de 58 % pour les particules fines PM_{2,5} et de 56 % pour les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), par rapport à 2005



2. CINQ AXES STRATEGIQUES DECLINES EN 74 ACTIONS POUR ACCELERER LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le Plan climat porte cinq axes stratégiques déclinés en 74 actions, dont 42 nouvelles. Le PCAET compte également 34 actions phares avec un fort impact dont voici quelques exemples.

Axe (1) Sobriété et justice sociale : tenir le cap de la décarbonation

- Changer d'échelle dans la rénovation énergétique des logements et poursuivre la lutte contre la précarité énergétique
- Transformer le tertiaire
- Réduire l'impact environnemental de la construction
- Changer d'échelle dans le déploiement des énergies renouvelables et de récupération

Actions phares :

- **Etude sur la création d'un opérateur pour massifier la rénovation des logements privés**
- **Amélioration de la performance énergétique des logements sociaux**
- **Augmentation de la construction bois et biosourcée à Plaine Commune**
- **Etude pour la création d'un opérateur pour accélérer le développement du solaire photovoltaïque sur les toitures publiques**

Ces études permettront d'orienter l'action de Plaine Commune dans les années à venir sur les sujets clefs que sont la rénovation énergétique des logements et le développement de l'énergie solaire.

Axe (2) Adaptation et résilience : protéger la population

- **Adapter le territoire en déployant la nature en ville**
- Adapter la fabrique du territoire pour protéger les habitant·es
- Réduire notre vulnérabilité aux crises et s'y préparer

Actions phares :

- **Une politique de végétalisation massive des espaces publics.** La végétalisation est une politique publique installée à Plaine Commune et qui se poursuit pour adapter le territoire.
- **Une stratégie de rafraîchissement pour faire face collectivement aux vagues de chaleur.** Cette stratégie y contribuera à travers de nouvelles politiques publiques pour faire face aux vagues de chaleur.

Axe (3) Mobilité et santé environnementale : créer les conditions d'une mobilité saine

- Réduire les déplacements en voiture et accélérer le report vers les mobilités actives
- Axes routiers et logistique urbaine : réduire leur impact et développer le transport bas carbone
- Limiter les nuisances des autoroutes et des aéroports

Actions phares :

- **Un territoire plus marchable et plus cyclable** en transformant l'espace public (parcours frais, pistes cyclables) et en accompagnant la pratique du vélo (apprentissage, stationnement sécurisé)



Axe (4) Economie circulaire et modes de vie soutenables : accompagner les changements de pratiques

- Promouvoir et donner accès à une alimentation durable
- Réduire les déchets et les valoriser localement
- Favoriser le partage des ressources
- Accompagner la mutation de l'activité économique, une condition de réussite de la transition écologique

Actions phares :

- **Moins de viande et plus de protéines végétales.** Plaine Commune s'engage à accompagner la réduction de consommation de viande.
- **Un plan filière autour des métiers de la transition écologique,** pour que la transformation écologique soit source d'emplois sur le territoire.

Axe (5) Gouvernance et exemplarité : une responsabilité collective de la transition

- L'exemplarité de Plaine Commune : un devoir de cohérence
- Transformer nos pratiques : une responsabilité collective
- Construire des coopérations durables et en expérimenter de nouvelles

Actions phares :

- **Réduction des consommations d'énergie de Plaine Commune**
- **Des missions d'information et de conseil sur la transition écologique au plus proche des habitant-es**

3. DES PREMIERS ENGAGEMENTS BUDGETAIRES PLURIANNUELS 2026-2032

Pour tenir les engagements ambitieux du PCAET, Plaine Commune prendra des engagements financiers pluriannuels estimés à 160 millions d'euros pour mettre en œuvre le Plan climat air énergie sur la période 2026-2032.

Ces propositions budgétaires tiennent compte de l'ambition politique plaçant l'urgence climatique comme fil conducteur des politiques publiques. Elles pourront être abondées par des subventions, Plaine Commune cherchant activement des financements complémentaires auprès de ses partenaires. L'atteinte de ces objectifs s'appuie aussi sur les moyens mis en œuvre par les partenaires, la MGP, la Région et l'Etat.

Un Plan Air renforcé pour la santé des habitant-es

La qualité de l'air s'améliore en France ces dernières années. Néanmoins, le sujet reste souvent le parent pauvre des stratégies des PCAET, et les enjeux de santé publique demeurent significatifs. L'adoption du Plan climat 2025 – 2032 est aussi l'occasion pour Plaine Commune d'adopter un Plan Air renforcé, réhaussant et renforçant les actions de la collectivité pour améliorer la qualité de l'air et la santé des habitant-es. Les enjeux de qualité de l'air et de bruit dans l'environnement étant souvent liés, Plaine Commune a profité du Plan Air pour également aborder les enjeux de nuisances sonores liées au transport.

Le plan d'actions du Plan Air fait partie intégrante du Plan climat air énergie et se décline dans 32 actions parmi les 74 du PCAET.

